



Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 ET ORIENTATIONS 2015

Assemblée Générale du 28 juin 2015

L'année 2014 aura été marquée par deux événements soutenus par Allier Sauvage : l'approbation de la charte du projet de Parc Naturel Régional du Haut-Allier et la création du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. Mais cette année charnière et le premier semestre de 2015 ont vu aussi se concrétiser une réelle prise de conscience des collectivités quant à la valeur de l'axe fluvial sur l'espace métropolitain auvergnat et aux enjeux de sa réhabilitation et de sa réappropriation par les populations locales, comme Allier Sauvage le soutenait depuis sa première proposition au Plan Loire 2007/2013 d'élaborer un « Schéma de référence pour la mise en valeur du val d'Allier sur l'espace métropolitain auvergnat ». Même si l'on n'en est pas encore tout à fait à cette échelle, les réflexions engagées par le Pays du Grand Clermont autour de son projet de voie verte de découverte de l'Allier et le projet d'agglomération approuvé par Vichy Val d'Allier le 18 juin 2015 vont bien dans ce sens.

Rivières Sauvages : Le Fonds pour la conservation des rivières sauvages

Après la création en mai 2011 du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, à laquelle notre association avait participé en contribuant à son financement initial, la mise au point du label «Rivière Sauvage» aura pris trois ans jusqu'à sa création effective. A travers les travaux du conseil scientifique, auquel a participé Allier Sauvage aux côtés de l'Agence de l'Eau, du WWF, de ERN S.O.S. Loire Vivante et de l'ONEMA notamment, Le lancement du label a eu lieu le 29 avril 2014 à Paris et l'année s'est terminée avec la labellisation d'une première rivière, celle de la Valserine dans le Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Six autres rivières-pilotes sont candidates : le Travu et le Fangu en Corse, le Léguer en Bretagne, la Vis dans le Gard et l'Hérault, l'Artoise à la frontière franco-belge et en Savoie le Chéran, pour lequel sera organisée la « Fête du Chéran sauvage » les 4 et 5 juillet 2015.

Ces sept rivières-pilotes ont été choisies pour les raisons suivantes :

- Volonté locale de s'engager dans un projet novateur
- Environnement préservé, mais présence de menaces potentielles
- Cours d'eau non prioritaires au titre de la DCE, du fait de leur bon état
- Ecosystèmes différents, intéressants pour construire la grille d'analyse du label

Ces premières rivières labellisées sont de petites rivières, courant principalement en milieu naturel et plutôt dans des territoires montagneux, où la topographie et l'éloignement est favorable à la préservation de leur caractère naturel.

En ce qui concerne les grandes rivières, l'appréciation du caractère sauvage est évidemment plus complexe et discutable, l'Allier faisant néanmoins référence. Lors du séminaire du Fonds Rivières Sauvages organisé les 23 et 24 septembre 2013 à Vichy, Allier Sauvage a défendu l'idée qu'une grande rivière pourrait être labellisée dans son ensemble sous trois conditions :

- Une proportion significative de son cours à caractère sauvage,
- L'existence d'un organisme territorial fédérant les collectivités traversées,
- L'engagement de son territoire dans un programme de restauration ambitieux

Allier Sauvage participera au prochain comité scientifique consacré au sujet des "grandes rivières", qui se réunira le 5 octobre 2015 à Paris-Vincennes au siège de l'ONEMA.

L'avancement de la démarche et le label « Site Rivières Sauvages » ont été présenté au colloque IS Rivers à Lyon le 23 juin 2015. Cette conférence scientifique internationale (Integrative Sciences) a pour objectif de faire le point sur les recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières, dans un contexte de dialogue entre le milieu scientifique et celui des acteurs et gestionnaires de grandes rivières.

Les informations sur les activités du Fonds Rivières Sauvages et le film "des rivières sauvages et des hommes" sont accessibles sur le site du Fonds Rivières Sauvages : www.rivieres-sauvages.fr

La reconquête de l'axe Allier sur sa partie « métropolitaine » :

Notre association avait la première proposé en 2006, dans le cadre de l'élaboration du 2^{ème} Plan Loire Grandeur Nature, d'engager des démarches prioritaires sur deux parties spécifiques de l'Allier de plaine :

- Le val d'Allier Nord, de Moulins au Bec d'Allier, la partie la plus riche en termes de biodiversité et de vie locale, pour lequel la préservation des équilibres entre milieux naturels et activités humaines constitue une urgence.
- La section métropolitaine de l'axe Allier autour de Clermont-Ferrand, où les enjeux de restauration et de réappropriation par les habitants sont à privilégier. Cette orientation a ainsi été reprise par le Pôle métropolitain auvergnat formé de Brioude à Vichy, qui en a fait son « Défi Allier

Pour cette partie la plus altérée du cours de l'Allier, les choses ont bien avancé depuis et une véritable prise de conscience se développe grâce à l'engagement des collectivités. C'est ainsi que le Pays du Grand Clermont s'est engagé dans une démarche d'étude et de concertation visant à faire de l'Allier un axe de développement de la vie locale, à travers notamment la création d'une voie verte longeant la rivière sur environ 25 km. Au nord de la métropole auvergnate, c'est la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier qui, à travers la mise au point de son Projet d'agglomération, fait de la rivière Allier l'axe principal de ses projets d'aménagement avec un objectif ambitieux de renaturation de la rivière et de réappropriation par ses habitants, intégrant là aussi un projet de voie verte.

Ces deux démarches vont bien dans le sens de ce que prône Allier Sauvage : la restauration durable de l'Allier passera par une réappropriation par les populations riveraines basée sur la connaissance de ses richesses naturelles et sur les enjeux de leur préservation.

C'est pourquoi notre association s'attache à participer à toute forme de concertation sur ces projets, en insistant sur la nécessité de prioriser la vie locale avant toute promotion touristique et sur l'importance de mettre en place des processus d'évaluation de la fréquentation du milieu naturel fluvial et de ses impacts.

Reprenant dans son principe la proposition initiale d'Allier Sauvage, le syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne formé fin 2013 par l'ensemble des établissements publics intercommunaux de Brioude à Vichy a décidé en 2015 de faire de cet objectif de reconquête et de réappropriation de l'axe fluvial une de ses priorités, sous le titre de « Défi Allier », avec trois actions envisagées :

- 1°) Construire une politique de réappropriation de l'Allier au bénéfice de ses habitants
- 2°) Coordonner les projets de voie verte de découverte de l'Allier
- 3°) Instituer une conférence annuelle des acteurs du Val d'Allier

Allier Sauvage sera associée à ses travaux et apportera sa connaissance de l'Allier et de ses acteurs, son expertise sur les questions relatives aux relations entre l'homme et la rivière, ainsi qu'en faisant le lien entre le projet métropolitain et les parties amont et l'aval de l'Allier.

De l'intérêt des pirogues monoxyles et autres épaves anciennes :

Chaque année après les crues et durant les saisons estivales suivantes, l'Allier livre régulièrement quelques belles traces de son riche passé, que les coureurs de rivière découvrent lors de leurs pérégrinations dans son lit. C'est parfois le cas avec quelques épaves d'embarcations plus ou moins anciennes, comme celles découvertes par les membres d'Allier Sauvage, en particulier les deux pirogues monoxyles (embarcations creusées dans un tronç d'arbre) de Villeneuve-sur-Allier et Chemilly.

La première, détenue par Allier Sauvage à son siège de Moulins, a été découverte en 2005 en rive droite en aval de Villeneuve-sur-Allier, au lieu-dit La Mouthe. Elle a été datée aux environs de l'an 800, ce qui la situe à l'époque de Charlemagne ! Celle-ci va être remise au Musée de la Batellerie du Veurdre (03), créé et animé par l'association de la Chavannée,

La deuxième, repérée par un des membres de la Chavannée, a été identifiée le 19 décembre 2012 et photographiée à temps par Allier Sauvage, avant de disparaître avec la montée des eaux. Le prélèvement d'un échantillon de son bois, opportunément réalisé, a permis à notre partenaire scientifique GEOLAB (Maison des Sciences de l'Homme de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Fd) de procéder à une datation au carbone 14 : la pirogue de Chemilly date de l'an 1250, environ, c'est-à-dire de l'époque de St-Louis.

Rappelons aussi la découverte au Veurdre par un membre d'Allier Sauvage en 2009 de l'épave d'un grand bateau de plus de douze mètres de long.

Son expertise menée en collaboration avec GEOLAB et l'archéologue spécialisé en archéologie fluviale, Eric Yeni, a permis de la dater d'environ 1750. Elle a révélé aussi, grâce à l'analyse des sédiments fins piégés sous sa coque et contenant des spores de champignons, que la berge à cette époque déjà était consacrée à l'élevage bovin.

Bel exemple de preuve quant au caractère permanent de ces prairies des bords de rivière, dont la valeur en termes de biodiversité et de captation du carbone est bien reconnue, alors même que l'on continue régulièrement à en autoriser la destruction au profit des cultures intensives, en dépit de toutes les protections mises en place (Natura 2000 notamment).

Ces découvertes archéologiques sont donc importantes et méritent d'être valorisées auprès du grand public au moins à deux titres :

- Elles nous rappellent la riche histoire humaine et économique de la rivière dans laquelle s'inscrit notre époque,
- Elles montrent qu'au-delà des évolutions climatiques et économiques, l'équilibre entre l'activité humaine et les milieux naturels s'y est maintenu jusqu'à cette époque récente de changement du modèle agricole.

Allier Sauvage entend donner une place à cette dimension archéologique, pour alimenter un processus de sensibilisation des acteurs et populations appréciant les enjeux de préservation de l'Allier dans la durée. C'est aussi dans cette perspective que notre association a contribué à l'ouvrage « Sur les traces de l'Allier », que s'apprête à publier le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier.